

L B G

01F34

FONGICIDE POLYVALENT PILIER DE VOTRE PROGRAMME



**LA PUISSANCE DE RÉFÉRENCE POUR SÉCURISER
LA PROTECTION CONTRE LE MILDIU**



Accompagne la baisse d'IFT *
Gestion globale du complexe maladies

*Indice de Fréquence de Traitement



ÊTRE FIER D'UTILISER UNE SOLUTION BIOCONTRÔLE

vis-à-vis des consommateurs et de la profession



- 1er anti-mildiou listé **biocontrôle**
- Accompagne **la réduction des IFT*** pour répondre au label HVE**
- **Profil moderne** en réponse aux attentes sociétales et environnementales.

* Indice de Fréquence de Traitement | ** Haute valeur environnementale

GARANTIR MA PROTECTION ANTI-MILDIOU



- **Efficacité prouvée** et reconnue
- Effet direct sur le mildiou + effet SDN pour aider la plante à se défendre.
- Combinée avec un partenaire, c'est une solution qui propose des **modes d'action différents et complémentaires**
- Pas de résistance connue à ce jour
- Une **puissante systémie ascendante et descendante** qui protège efficacement les organes néoformés et met rapidement le fongicide à l'abri du lessivage.

SOUPLESSE D'UTILISATION



- Grand choix de **partenaires** possibles
- Utilisable à **différents stades** de la protection
- **Jusqu'à 5 applications** par ha et par an
- Formulation SL **facile à utiliser, compatible** avec de **nombreux fongicides et insecticides** du marché
- Utilisation de **2 à 4 L/Ha** selon le partenaire et la pression mildiou
- Efficace et homologué sur mildiou avec un effet secondaire sur le complexe maladie.

UNE FORMULATION UNIQUE : **ADOPTÉZ LA «BLUE TOUCH» !**

**BLUE
TOUCH**



Reconnaisable entre mille grâce à sa couleur bleu lagon caractéristique, la formulation BLUE TOUCH est le résultat d'un processus unique pour un équilibre physico-chimique optimal : phosphonates mono-potassique et di-potassique en équilibre, maintenus à un pH équilibré à 6,5 pour une excellente assimilation par les plantes et une parfaite compatibilité.



Pratique d'utilisation, fluide, homogène et très stable dans le temps : soyez sécurisé par la BLUE TOUCH !

L B G

01F34

FONGICIDE POLYVALENT PILIER DE VOTRE PROGRAMME

La puissance d'un
double mode d'action
sans résistance
connue à ce jour !

LES RECOMMANDATIONS D'UTILISATION



BBCH 16

6 feuilles étalées

BBCH 55

Grappes séparées

BBCH 57

Boutons floraux
séparés

BBCH 65

Pleine fleur

BBCH 71

Nouaison

BBCH 75

Stade petit pois

BBCH 79

Fermeture
complète de grappe

BBCH 85

Véraison

Jusque BBCH 57 : adaptation des doses/ha en fonction de la surface foliaire de la vigne, et sous réserve d'une excellente qualité de pulvérisation.

CONSULTER VOTRE DISTRIBUTEUR

5 applications / ha / an dans la limite du DAR de 14 jours.

3 L LBG-01F34 + fongicide de contact (cuivre, folpel)

**3 à 4 L LBG-01F34 +
cuivre 300 à 600 gr/ha**

Dose à adapter à la pousse de la vigne
et au risque mildiou

**3 à 4 L LBG-01F34 +
cuivre 300 à 600 gr/ha**

Uniquement en cas
de faible risque mildiou

**3 à 4 L LBG-01F34 +
cuivre 300 à 600 gr/ha**

Dose à adapter à la pousse de la vigne
et au risque mildiou

2 à 3 L LBG-01F34 + fongicide à base de zoxamide, CAA, cymoxanil, cyazofamide.

La dose du fongicide associé à LBG-01F34 peut, dans de nombreuses situations être modulée.

S'assurer de la faisabilité technique auprès de DE SANGOSSE avant toute modulation de dose du partenaire fongicide.

4 L LBG-01F34 + fongicide de biocontrôle ou biostimulant

Prendre contact avec votre interlocuteur DE SANGOSSE avant toute utilisation.

LBG-01F34 - AMM n° 2100041-755 g/L de phosphonates de potassium - Détenteur de l'AMM : Luxembourg Ltd. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection. P501 : Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition 10/2023 GR. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE/Shutterstock/Istock.

LBG-01F34

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Cuivre : Toxicité aiguë, catégorie 2 / Toxicité aiguë catégorie 4 / Lésions irritation oculaire cat 1 / Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 / Toxicité aquatique chronique catégorie 1 H330 Mortel par inhalation. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cyazofamide : Toxicité aquatique aiguë catégorie 1/Toxicité aquatique chronique catégorie 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Cymoxanil : Toxicité pour la reproduction catégorie 2/ Toxicité aiguë catégorie 4 / STOT exposition répétée catégorie 2 / Sensibilisation cutanée catégorie 1 / Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë (catégorie 1), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 1). H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. H302 Nocif en cas d'ingestion. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Folpel : Toxicité aiguë catégorie 4/Irritation oculaire catégorie 2/, Sensibilisation cutanée catégorie 1/ Cancérogénicité catégorie 2/ Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë catégorie 1 - H332 Nocif par inhalation. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Zoxamide : Sensibilisation cutanée catégorie 1/Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë catégorie 1/Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique catégorie 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques.